

380. Lemaru. S'étend depuis le terrain de Virio jusqu'à l'enclos public sur environ deux cents brasses. Il s'étend aussi depuis la limite de Uthiti jusqu'à le terrain d'aua sur environ cent brasses. Pihia Maava-a-Marama est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Pihia Maava-a-Marama.

381. Pauai. S'étend depuis le terrain de M. Robin jusqu'à celle de Lemaru sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis la limite de Roma jusqu'à le terrain de Haro sur environ cent brasses. Teriuruo Paia-a-Pohu est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Teriuruo Paia-a-Pohu.

382. Uatutu. S'étend depuis le terrain de M. Lorange jusqu'à celle de Papaiava sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de M. Lorange jusqu'à celle de Desbois sur environ cinquante brasses. Avaiua-a-Uatutu est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Avaiua-a-Uatutu.

383. Uutuauama. S'étend depuis le terrain de M. Lorange jusqu'à celle de M. Lorange sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de M. Lorange jusqu'à ses environ cinquante brasses. Uuaitai-a-Uuaitutu est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Uuaitai-a-Uuaitutu.

384. Uehiohe. S'étend depuis le terrain de M. Lorange jusqu'à celle de Uuava sur environ soixante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Desbois jusqu'à Tamaito sur environ quarante brasses. Uehiohe Horehuana-a-Uehiohe est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Uehiohe Horehuana-a-Uehiohe.

385. Uuipapa. S'étend depuis Horehuana jusqu'à Uuipapapa sur environ mille brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de Uuipapa jusqu'à